**Accord de fin de crise**

**La valeur d’un engagement**

Les partenaires sociaux conjointement avec le représentant légal de l’Adapei 79 ont signé en date du 11 avril 2017 un contrat intitulé « Accord de fin de crise » dont toutes les obligations ne sont pas respectées à ce jour.

La question du respect des engagements pose la question du sens des valeurs de la personne qui les signe.

S’engager pour un employeur c’est légitimer ses actions pour parvenir aux objectifs de l’entreprise. Cela implique une volonté de dévouement pour les salariés dans le sillage de leur Direction.

Le problème c’est quand les salariés sont trompés sur les objectifs à atteindre.

Voila un extrait de cet accord de fin de crise.

